

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2024/117

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Martine LABAT.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

Objet : Sentiers de randonnée : classifications

Vu la délibération n°2021-212 du conseil communautaire du 20 décembre 2021, portant sur la création de trois catégories de sentiers de randonnées, dont les sentiers d'intérêt touristiques majeurs,

Vu les propositions formulées par l'atelier sentier/tourisme en date du 4 juin 2024, consistant à :

- Déclasser de la catégorie des sentiers d'intérêts touristiques majeurs le Chemin d'Hubareite sur la commune de Capvern ; et de classer en lieu et place le Chemin des Tumulus ; en accord avec les représentants de la commune,
- De classer dans la catégorie des sentiers d'intérêts touristiques majeurs le sentier Piémont Nestois qui vient d'être nouvellement créé sur les communes de La Barthe de Neste et Montoussé,

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **De valider le déclassement du Chemin d'Hubareite en sentiers du Réseau communautaire ;**
- **De valider l'intégration du Chemin des Tumulus en sentiers d'Intérêts Touristiques Majeurs ;**
- **De valider l'intégration du le sentier Piémont Nestois en sentiers d'Intérêts Touristiques Majeurs ;**
- **De mettre à jour de la liste et les catégories des sentiers de randonnées définies par la délibération n°2021/212 comme suit :**

« La nouvelle liste des sentiers d'intérêts Touristiques majeurs à vocation intercommunale est proposée :

- **La Tourbière de Clarens**
- **La Gourgue d'Asque**
- **Le sentier du Pacte des Loups**
- **Le Signal de Bassia**
- **Le tour du Mont de Lortet**
- **De l'Abbaye au Château**
- **Les Coteaux (Galan)**
- **Le tour de Labastide**
- **GR Pays : Tour des Baronniees pour la partie CCPL**
- **GR 105 pour la partie CCPL**
- **GR 78 pour la partie CCPL**
- **Le Chemin des Tumulus**
- **Le sentier Piémont Nestois**

Autour de Capvern les bains :

- **La Coline du Laca**
- **Le chemin des vignes**

Autour du Moulin des Baronniees :

- **Le chemin de Tilhouse**
- **Au Cœur des Baronniees**
- **Le chemin de la Cantère »**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 16 SEP. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240909-2024-117B-DE
Date de télétransmission : 16/09/2024
Date de réception préfecture : 16/09/2024